

SOLIDAIRES
FINANCES
PUBLIQUES

SYNDICAT NATIONAL

Val-de-Marne

Solidaires Finances Publiques

VAL-DE-MARNE

Local syndical- Hôtel des Finances

1 Place du Général Billotte - 94040 CRETEIL Cedex

Tél. : 01-41-94-34-64 ou 01-43-99-65-48 ou

01-43-99-37-95

Déclaration liminaire à la CAPL n° 1 du 13 juin 2012

Monsieur le Président,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour examiner le projet de tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade d'AAPFIP de 1^{ère} classe.

Cette CAPL est pour nous l'occasion de rappeler les revendications que Solidaires Finances Publiques porte pour les agents de catégorie C.

En l'espèce, nous exigeons la mise en place d'une véritable carrière linéaire qui doit débiter à l'indice 340 pour atteindre l'indice 520 en 23 ans et 6 mois avec un échelonnement permettant d'atteindre les 2/3 de la carrière en 12 ans et 6 mois.

Nous vous rappelons que Solidaires Finances Publiques a revendiqué la mise en place du 8^{ème} échelon pour que tous les agents administratifs y accèdent de façon linéaire à l'instar de l'organisation de la carrière C technique.

Or l'administration considère que, pour les seuls agents administratifs, cet avancement est à organiser comme un avancement de grade. Ceci est intolérable et manifestement irrégulier sur le plan réglementaire et juridique.

En effet, tous les agents titulaires d'un des grades de la catégorie C sont appelés à exercer les mêmes fonctions et à assurer les mêmes missions. Dès lors, Solidaires Finances Publiques ne peut que condamner l'existence d'un tel obstacle pour atteindre l'indice terminal du corps.

C'est pourquoi Solidaires Finances Publiques a déposé un recours au Conseil d'Etat pour demander l'annulation de cette disposition totalement discriminatoire.

Compte tenu de cette revendication, les élus de Solidaires Finances Publiques sont donc pour que **TOUS** les agents figurant sur la plage d'appel statutaire puissent bénéficier du 8^{ème} échelon et refuseront donc de voter le tableau proposé.